



Caractérisation du milieu humide sur les lots acquis par la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue en 2020 – Suivi An 2 (2022)

Projet REM

N° de document : H355608-30000-121-230-0003 Rév. 01

N° Aconex : 01-REM-RAPP-ENV-00017

2023-02-23

Réseau
express
métropolitain





Préparé par : Zastavniouk, Carol
Carol Zastavniouk, bio., M.Sc.

Digitally signed by Zastavniouk, Carol
DN: cn=Zastavniouk, Carol, email=carol.zastavniouk@hatch.com
Date: 2023.03.01 08:55:24 -05'00'

Vérifié par : Leger, Eric
Éric Léger, agr.
Coordonnateur d'équipe

Signé numériquement par Leger, Eric
DN : cn=Leger, Eric, email=eric.leger@hatch.com
Date : 2023.03.01 09:10:25 -05'00'



ÉQUIPE DE RÉALISATION

Nom	Rôle
Carol Zastavniouk, bio., M.Sc.	Auteur principal
Éric Léger, agr.	Coordonnateur d'équipe
Micheline Larose	Édition document et contrôle qualité

REGISTRE DES ÉMISSIONS

Émission	Date	Description
R00	2023-02-10	Émission finale
R01	2023-02-23	Émission finale



Table des matières

1	Introduction	1
2	Méthodologie.....	1
3	Résultats.....	2
4	Statut de conservation	3
5	Références.....	4

Liste des annexes

Annexe A — Carte du milieu humide et carte du grand parc de l’ouest	A
Annexe B — Photos 2022.....	B

1 Introduction

Le présent rapport découle de l'obligation de la Condition 10 du décret 457-2017 pour le projet du Réseau express métropolitain (REM) qui vise la compensation des milieux humides.

Comme décrit précédemment dans le rapport de suivi « An 1 » et le rapport de caractérisation¹, la compensation pour les pertes de milieux humides sur l'Antenne Sainte-Anne-de-Bellevue s'est effectuée par l'acquisition de quatre lots renfermant un marécage arborescent par la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue, financée par Projet REM s.e.c. Ces lots étant limitrophes au Parc-Nature de l'Anse-à-l'Orme, cela a permis d'inscrire cette acquisition dans le cadre du projet d'agrandissement de ce parc-nature (qui sera éventuellement annexé au Grand Parc de l'Ouest) et de la stratégie de conservation des milieux naturels d'intérêt écologique du territoire de la ville de Sainte-Anne-de-Bellevue. Cette acquisition s'est déroulée le 21 avril 2020.

Les lots en question, localisés dans un boisé au nord du chemin de l'Anse-à-l'Orme et à l'ouest de la rue Old Forest, sont les suivants :

- + 1 559 524
- + 1 559 528
- + 2 461 307
- + 2 461 315

Afin de quantifier et qualifier la compensation des milieux humides, il s'est avéré pertinent de délimiter et de caractériser le marécage présent pour en évaluer la valeur écologique et les fonctions écologiques. Le présent rapport présente le suivi « An 2 » effectué en 2022.

2 Méthodologie

Une analyse des données cartographiques des milieux humides potentiels de Canards Illimités Canada (CIC, 2020) et de Google Earth Pro a été effectuée préalablement à la sortie sur le terrain en 2020. Sur les lieux, l'identification du milieu humide en 2020 a été effectuée selon le document « *Identification et délimitation des milieux humides du Québec méridional* » (Lachance et al. 2021). Puisque la superficie du milieu humide était de plus de 0,6 ha, trois stations d'inventaire ont été réalisées et elles ont été positionnées à différents endroits représentatifs. Cette méthode est basée sur la présence d'indicateurs biophysiques, édaphiques, hydrologiques et sur des relevés de végétation.

¹ [Caractérisation du milieu humide sur les lots acquis par la ville de Sainte-Anne-de-Bellevue en 2020 – Suivi An 1 \(gouv.qc.ca\)](https://www.gouv.qc.ca)

Les mêmes trois stations d'inventaires qui ont été choisies lors de la caractérisation du milieu humide (approximativement) ont été choisies pour l'année 2021 et ensuite pour l'année 2022 pour les suivis. Un formulaire d'identification et de délimitation de milieux humides a été rempli à chaque station et des photographies ont été prises.

Des sondages pédologiques ont été effectués à l'aide d'une pelle afin de déceler la présence de mouchetures et de matrice gleyifiée ainsi que pour vérifier la texture des sols et l'épaisseur de la matière organique.

3 Résultats

La visite de terrain pour le suivi An 2 du milieu humide situé sur les lots acquis par la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue en 2020 a eu lieu le 22 juillet 2022 par les biologistes de la Coentreprise CIMA+ | Hatch (CCH). Le rapport initial de 2020 présente une caractérisation et une délimitation détaillées du milieu humide, un marécage arborescent de 6 010 m² ainsi qu'une évaluation de la valeur et fonction écologique (projet REM, rapport 2020 – Suivi An 1). Ce milieu humide est illustré à l'Annexe A et les photographies représentatives de la visite de 2022 sont présentées à l'Annexe B.

La végétation, les sols et les indicateurs hydrologiques étaient cohérents avec les conclusions de 2020 et 2021. La canopée avait un recouvrement d'environ 80 à 90 %, dominé par l'érable argenté (*Acer saccharinum*) et l'érable rouge (*Acer rubrum*), avec quelques individus d'orme d'Amérique. Pour la strate arbustive, il y avait surtout deux espèces exotiques envahissantes (EEE), le nerprun cathartique (*Rhamnus cathartica*) et le nerprun bourdaine (*Frangula alnus*), ainsi que les individus plus jeunes de la strate arborescente. Il semble qu'il y a eu une augmentation de nerprun cathartique dans le coin le plus au sud du milieu humide – en 2021, il y avait un pourcentage absolu² de 35 % de nerprun cathartique et en 2022, il y avait un pourcentage absolu de 60 % approximativement au même endroit. Les autres endroits du milieu humide restent à un niveau bas de nerprun (15 % de la strate ou moins).

La strate herbacée contient un très petit nombre d'espèces en petite quantité. Les espèces observées pendant le suivi de 2022 ont été le laportéa du Canada (*Laportea canadensis*), *Dryopteris carthusiana*, la vigne vierge à cinq folioles (*Parthenocissus quinquefolia*), l'herbe à la puce (*Toxicodendron radicans*) et l'arisème petit-prêcheur (*Arisaema triphyllum*) (toutes avec une couverture de 5 % absolu de la strate ou moins). Comme en 2020 et 2021, aucune espèce floristique à statut particulier n'est présente dans le marécage, mais une Sanguinaire du Canada (*Sanguinaria canadensis*, vulnérable) a été encore observée à moins de 5 m à l'ouest de ce dernier (voir l'annexe A).

² Le pourcentage absolu de recouvrement d'une espèce correspond à la proportion de la station occupée par les projections verticales au sol de l'appareil aérien de l'espèce lors de la période avec feuilles (Lachance et al. 2021).

Les sols n'étaient pas hydromorphes et le drainage était imparfait ou modérément bon. L'indicateur hydrologique primaire observé était des lignes de démarcation d'eau sur les arbres et les indicateurs secondaires présents étaient un système racinaire peu profond, plusieurs racines hors du sol et des lignes de mousses sur les troncs. Le niveau des déchets d'origine anthropique vu dans le milieu humide était le même que l'année précédente (herbes et plantes ornementales coupées, bois d'œuvre, pneu, bombonne de propane, cannettes). Cependant, il semble qu'une rampe pour vélos ait été construite juste à l'extérieur des limites du milieu humide.

4 Statut de conservation

Selon les informations obtenues de la municipalité de Sainte-Anne-de-Bellevue, un processus de révision de l'ensemble du plan d'urbanisme a démarré. Pour la mise sous conservation du lot acquis, son intégration sera effectuée dans le cadre de ce processus; le lot 1 559 524 fait partie intégrante du Grand Parc de l'Ouest. Une carte a été fournie, par la municipalité, montrant l'intégration des lots dans le parc projeté (indiqué par une flèche rouge; Annexe A).

La Ville a été approchée pour baliser le contour du milieu humide avec de petites affiches qui indiquent que c'est une zone de conservation et que le dépôt de déchets est interdit. Projet REM va proposer à la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue à l'été 2023, qu'un biologiste de CCH se coordonne avec un représentant de la Ville pour délimiter le milieu humide pour savoir où installer ces affiches, car le milieu humide est limitrophe au chemin de l'Anse-à-L'Orme ainsi qu'à la piste cyclable; il pourrait être pertinent d'ajouter des panneaux le long de ces deux axes.



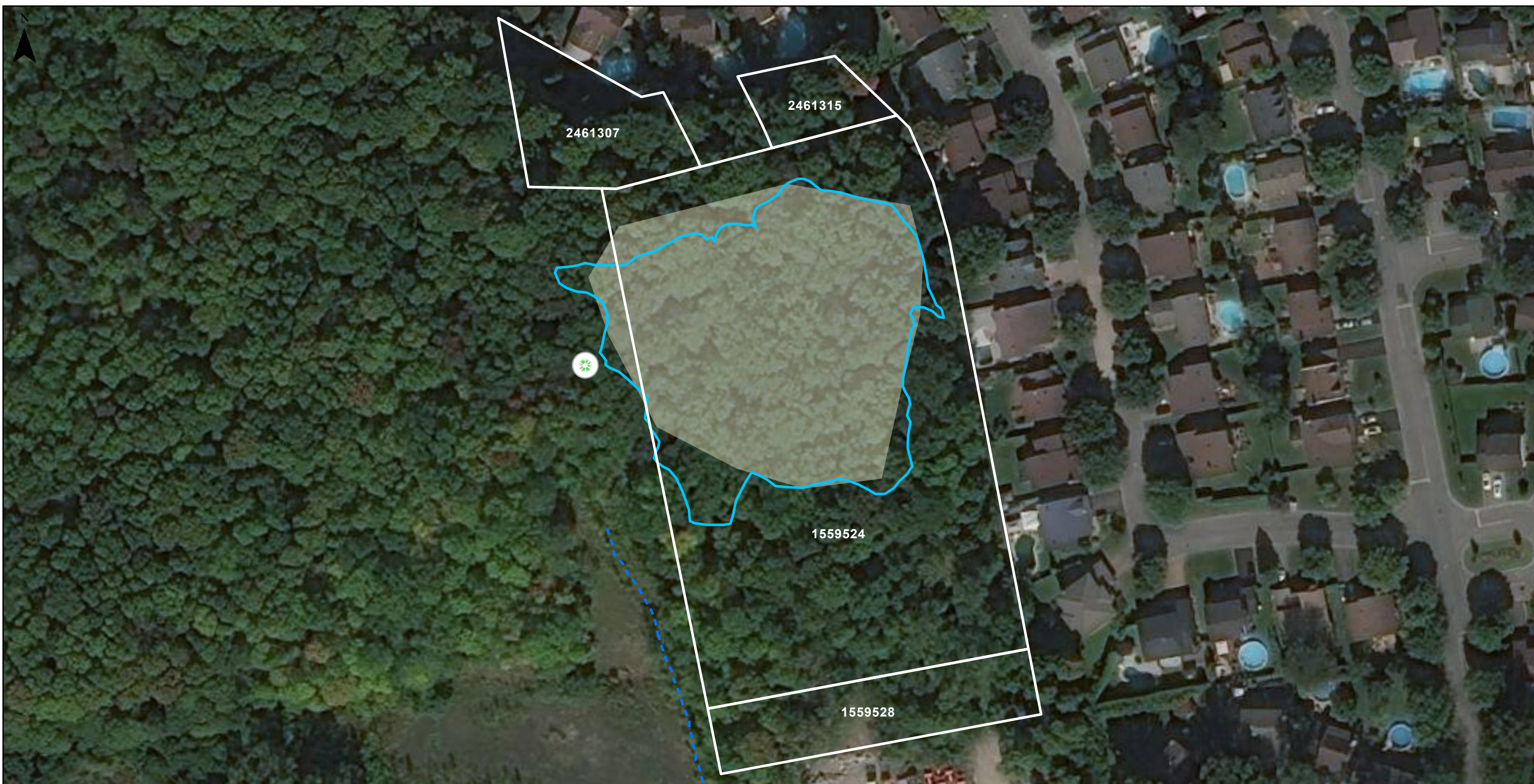
5 Références

Lachance, D., G. Fortin et G. Dufour Tremblay (2021). Identification et délimitation des milieux humides du Québec méridional – version décembre 2021, Québec, ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, Direction adjointe de la conservation des milieux humides, 70 p. + annexes.



ANNEXE A





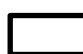
ANNEXE A — CARTE DU MILIEU HUMIDE ET CARTE DU GRAND PARC DE L'OUEST



SOURCE:
 BASE DE DONNÉES TOPOGRAPHIQUES DU CANADA 1:50,000
 BASE DE DONNÉES Canards Illimités Canada (CIC)

0 12.5 25 m PROJECTION:
 MTM Zone 8 (Nad 83 CSRS)
 ÉCHELLE / SCALE: DATE:
 Scale: 1:1,000 2020-10-01

Légende

-  Sanguinaire du Canada
(*Sanguinaria canadensis*;
Vulnérable à la récolte)
-  Fossé
-  Marécage (CCH, 2020)
-  Marécage (CIC, 2017)
-  Lots acquis par la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue
pour compensation des milieux humides

CLIENT:


RÉSEAU EXPRESS MÉTROPOLITAIN
 ANTENNE SAINTE-ANNE-DE-BELLEVUE
 Délimitation d'un marécage

DESSIN No. / DRAWING No.:	DIS.	REV.
H355608-20000-121-274-G157	ENV.	



code du microfilm: JA0
 DIVISION DE LA GÉOMATIQUE
 Échelle: 1:2000
 Les unités utilisées sont celles du système international(SI)
 CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE: MONTRÉAL
 CADASTRE: Québec
 LOT(S)
 Voir tableaux au feuillet 37

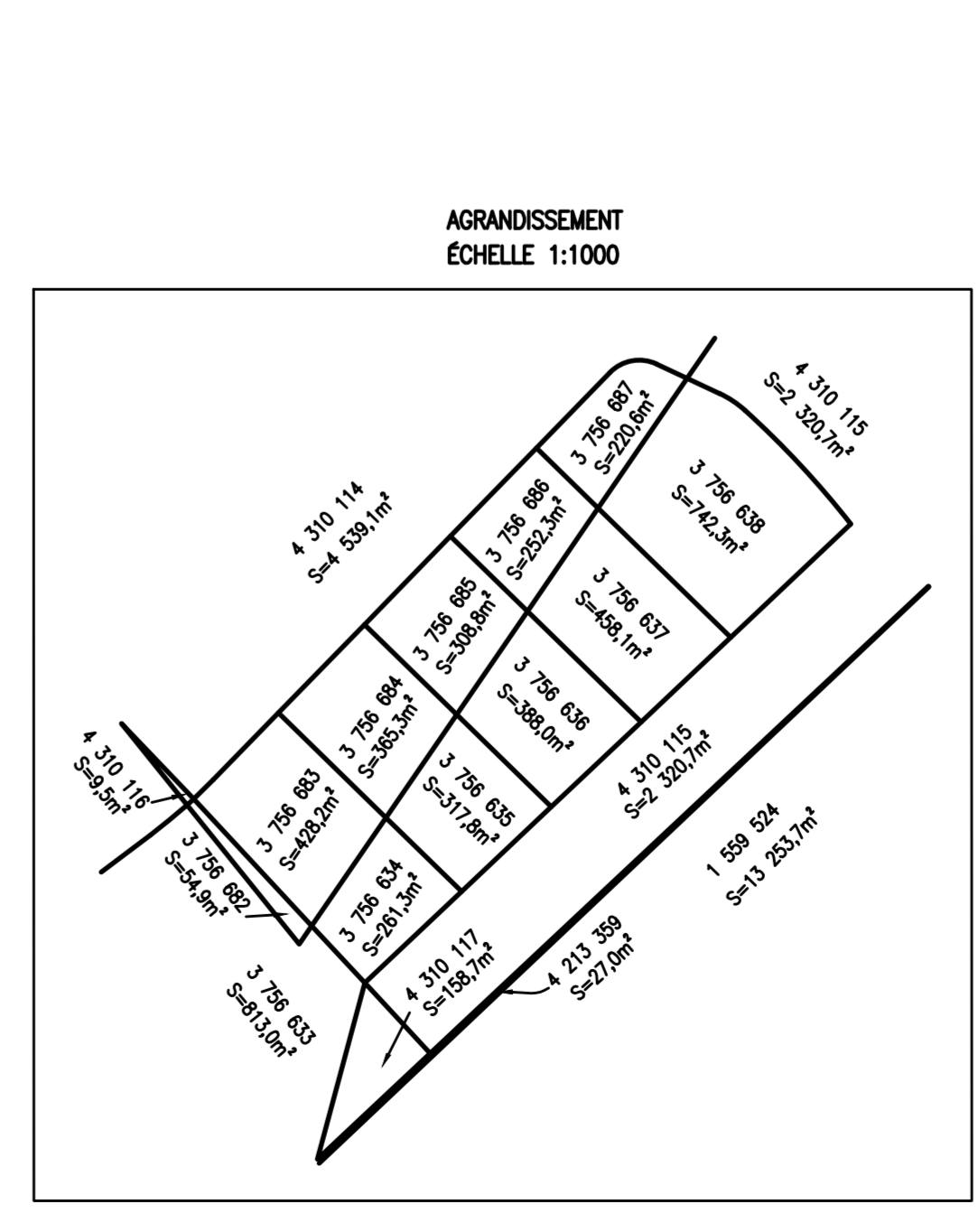
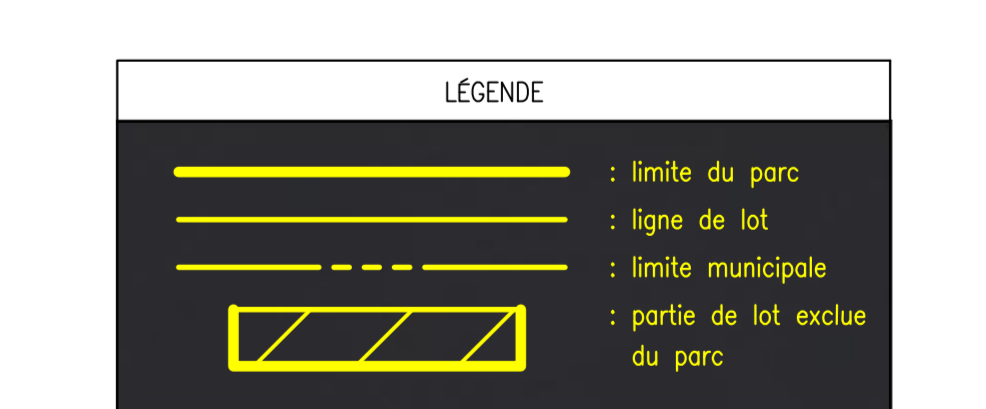
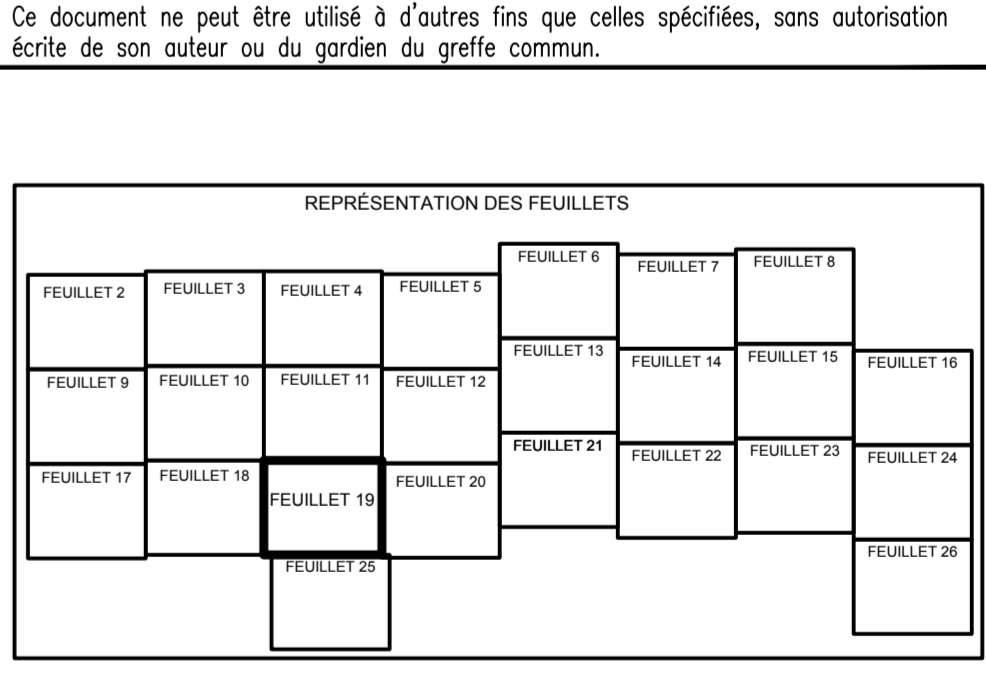
EMPLACEMENT:
 Le Grand parc de l'Ouest sur le territoire de l'agglomération de Montréal

FINS DU DOCUMENT:
 POUR FINS DE DISCUSSION

NOTES:

- 1- Le présent document a été créé pour fins de discussion. La version finale prévue sera une description technique composée de plans et d'un rapport décrivant les lots et parties de lots touchés constituant l'annexe 1 du Règlement relatif à l'établissement du Grand parc de l'Ouest (RCC 19-026).
- 2- Les limites, mesures et superficies montrées sur ce plan sont issues du cadastre à partir de la banque de données cadastrales du Québec datant du 8 janvier 2020. Elles y figurent à titre indicatif seulement et ne doivent pas servir à délimiter les limites de propriétés.
- 3- Les feuillets 2 à 26 représentent les lots et parties de lots touchés par le Grand Parc de l'Ouest. Les lots accompagnés de leur superficie indiquent qu'ils sont touchés en totalité. Les lots accompagnés d'une référence à un autre feuillet indiquent qu'ils sont touchés en partie. Les détails de ces parties avec leurs tenants et aboutissants sont sur les feuillets indiqués.
- 4- Les feuillets se recoupent de façon intentionnelle. Si une information semble manquante sur une limite de feuillet, voir le feuillet voisin.
- 5- Les limites d'arrondissements illustrées proviennent d'une compilation de la Division de la géomatique de la Ville de Montréal basée sur l'Annexe B de la Charte de la Ville de Montréal.
- 6- Les limites municipales illustrées proviennent d'une compilation de la Division de la géomatique de la Ville de Montréal sur les décrets de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (L.R.Q., c. E-20.001).
- 7- La mosaïque d'orthophotos produite en 2017 par la CMM (Communauté Métropolitaine de Montréal) est réalisée à partir de photographies aériennes avec une résolution de 25cm/pixel et avec une exactitude en planimétrie de ±60cm.
- 8- Le système de référence spatiale utilisé par le cadastre du Québec est le SCQP (fuseau 8) NAD83 tandis que le système de référence spatiale utilisé par la mosaïque d'orthophotos est le SCQP (fuseau 8) NAD83 (SCRS).
- 9- Les directions approuvées sur ce document sont des gisements en référence au système SCQP (fuseau 8) NAD83 et calculées directement à partir des données du cadastre du Québec.
- 10- Facteur d'échelle utilisé = 1:000000
- 11- Aucune recherche foncière n'a été effectuée.
- 12- Aucun levé terrain d'arpentage n'a été effectué.
- 13- Aucun lot en tréfond n'est illustré.

Ce document ne peut être utilisé à d'autres fins que celles spécifiées, sans autorisation écrite de son auteur ou du gérant de greffe commun.



Montréal, le 22 juin 2020
 COPIE CONFORME À L'ORIGINAL
 Montréal, le _____
 Préparé par: GABRIEL CADRIN-TOURIGNY
 Arpenteur-géomètre
 Minute N° 1115
 Dessiné: M. Joyal
 Arpenteur-géomètre chef d'équipe:
 DOSSIER N° 23084-1 (Droits communs de l'arpenteur(-e)/géomètre de la Ville)
Montréal
 Service des infrastructures du réseau routier
 Arpenteur-géomètre en chef de la Ville:
 DOSSIER DE LA VILLE:
 MUNICIPALITÉ OU ARRONDISSEMENT MUNICIPAL:
 Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue/Ville de Kirkland/
 Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro
 PLAN N° G-1 AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL 19/37
 2004-10/04





ANNEXE B

ANNEXE B — PHOTOS 2022

N° photo	1
	
Description : Vue sur le marécage arborescent	

N° photo	2
	
Description : Système racinaire peu profond/hors du sol	

N° photo	3
	
Description : Canopée du marécage	

N° photo	4
	
Description : Nerprun cathartique (<i>Rhamnus cathartica</i>)	

N° photo	5
	
Description : Étude du sol à l'aide d'une pelle	

N° photo	6
	
Description : Rampe de vélos juste à l'extérieur des limites du milieu humide	

N° photo	7
	
Description : L'un des déchets présents dans le marécage	

N° photo	8
	
Description : Grenouille des bois (<i>Lithobates sylvaticus</i>)	